



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retraite des agents généraux d'assurance

Question écrite n° 40459

Texte de la question

M. Xavier Batut alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les inquiétudes des agents généraux d'assurance quant à la pérennité de leur régime complémentaire de retraite qui serait mis en péril par la fédération française de l'assurance. Depuis 1952, les compagnies d'assurances et les agents généraux d'assurance contribuent au financement de ce régime complémentaire qui concerne 11 950 agents actifs et 28 432 agents retraités ou conjoints survivants. Le projet de loi instituant un régime universel des retraites présenté et débattu au Sénat et à l'Assemblée nationale en première lecture prévoyait de pérenniser la contribution conventionnelle historique des compagnies d'assurances à la caisse complémentaire de retraite, dans une juste répartition du financement entre les agents généraux exclusifs et les compagnies d'assurances. L'ajournement de ce projet sur le calendrier des réformes de retraite aurait ouvert une brèche dans laquelle la fédération française de l'assurance s'est engouffrée pour annoncer la suppression de sa contribution historique au régime complémentaire (RCO) géré par la caisse de retraite dédiée CAVAMAC. Cette décision aurait pour conséquence mécanique de majorer les cotisations des actifs de 58 % ou de minorer brutalement les droits des retraités en cours de 35 %, voire une composante des deux. Il souhaite avoir plus de précisions sur les voies et moyens possibles pour que les entreprises d'assurance concernées maintiennent leur contribution à l'avenir.

Texte de la réponse

Le 31 décembre 2021 l'accord conventionnel conclu entre la fédération professionnelle des agents généraux, AGEA, et la Fédération Française de l'Assurance, la FFA, qui fixe les modalités de la contribution des assureurs à ce régime, arrivera à échéance. Or, les assureurs qui contribuent au financement de ce régime depuis 1952 ont fait part de leur intention de renégocier les paramètres de leur contribution. S'il n'a pas vocation à intervenir directement dans les négociations entre ces deux organismes privés, le Gouvernement est particulièrement attaché à ce qu'un accord soit trouvé entre les parties pour préserver l'équilibre de long terme du régime de retraite ainsi que les droits des affiliés et a invité AGEA et la FFA à intensifier leurs efforts dans la recherche d'un compromis mutuellement bénéfique. Cet appel a été entendu et des avancées positives ont été faites de part et d'autre. A ce jour, les négociations se poursuivent et il apparaît qu'un accord pourrait être trouvé avant la fin du mois de septembre. Dans ce contexte, le Gouvernement demeurera attentif à ce qu'une solution satisfaisante pour tous puisse émerger.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Batut](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40459

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 octobre 2021

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5949

Réponse publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2091